

Affaires autochtones

Rapport annuel
2015–2016

Secrétariat des affaires autochtones
Rapport annuel 2015–2016

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-1039-1 (édition imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-1040-7 (PDF: édition française)

ISSN 1496-6220 (édition imprimée bilingue)
ISSN 1496-6247 (PDF : édition française)

10842 | 2016.10 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenant-gouverneure
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Dr E.J. Doherty, M.D.
Ministre responsable des Affaires autochtones

Du sous-ministre au ministre
L'honorable E. J. Doherty
Ministre responsable des Affaires autochtones

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones pour l'exercice financier du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.



Patrick Francis
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités stratégiques	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement.	5
Survol des activités du Ministère.	9
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	10
Information financière	13
Résumé des activités de recrutement.	14
Résumé des projets de loi et des activités législatives	15
Résumé des activités liées aux langues officielles	15
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	15
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	15
Annexe	16

Message du ministre

En tant que ministre responsable des Affaires autochtones, je suis fier de l'engagement de notre gouvernement à poursuivre ses efforts auprès des collectivités des Premières Nations pour renforcer notre relation par la collaboration et le respect mutuel.

Le Nouveau-Brunswick compte 15 collectivités des Mi'kmaq et des Wolastoqiyik (Malécites) distinctes et diversifiées. Je travaille avec les chefs de ces collectivités pour cibler des occasions de partenariat, de négociation et de collaboration.

Pendant l'exercice financier 2015–2016, j'ai dirigé la délégation à la deuxième table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, à Winnipeg. J'ai encore une fois eu l'honneur de me joindre aux organisations autochtones nationales, aux représentants provinciaux et fédéraux ainsi qu'aux membres des familles de femmes et de jeunes filles autochtones disparues ou assassinées de l'ensemble du pays lors de cette importante activité. J'ai eu l'occasion d'écouter directement les membres des familles et de participer aux discussions pour faire avancer le dossier et cerner des solutions pour réduire la violence contre les femmes et les filles autochtones.

Dans le cadre de la relation de collaboration de notre gouvernement et des collectivités de Premières Nations, nous continuons de travailler en étroite collaboration avec celles-ci pour stimuler les occasions économiques. Pendant l'exercice financier 2015–2016, nous avons été fiers d'annoncer l'achèvement d'un pont dans la réserve d'Esgenoôpetitj qui permettra à la collectivité d'aménager une superficie de 249 hectares (600 acres) appartenant à la réserve pour le développement de l'industrie du bleuet sauvage. La construction du pont a été rendue possible en partie grâce à un investissement de 247 000 \$ du gouvernement provincial. La collectivité travaille à l'aménagement du secteur précisément pour la récolte du bleuet sauvage.

J'encourage tous les Néo-Brunswickois à saisir chaque occasion de reconnaître les importantes contributions des Premières Nations dans la province, d'en apprendre plus au sujet de l'histoire des Autochtones et de célébrer leur culture. Pendant l'exercice financier 2015–2016, notre gouvernement a accordé 19 subventions aux collectivités des Premières Nations, aux organisations autochtones et à des membres des Premières Nations pour la réalisation d'activités sociales, culturelles et éducatives dans l'ensemble de la province.

Mes collègues et moi continuerons de travailler en partenariat avec l'industrie, les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que les dirigeants pour réaliser des progrès à l'égard des enjeux les plus importants des collectivités des Premières Nations et du Nouveau-Brunswick.



Dr E.J. Doherty, M.D.
Ministre responsable des Affaires autochtones

Message du sous-ministre

Au nom du personnel du Secrétariat des affaires autochtones, je suis ravi de vous présenter le rapport annuel 2015–2016. Ce rapport fait état des progrès que nous avons réalisés au cours de la dernière année ainsi que de nos objectifs et de nos priorités pour l’avenir.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick poursuit sa participation active au Comité du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA). Le Comité est formé de représentants d’organisations autochtones provinciales, territoriales et nationales et aborde les enjeux touchant les peuples autochtones du Canada. Le Nouveau-Brunswick continue d’agir à titre de coresponsable de deux comités chargés du développement économique et du logement. Nous siégeons également, à titre de membres, à de nombreux autres comités. Tout en œuvrant au sein de ces derniers, le Secrétariat des affaires autochtones collabore étroitement avec les administrations provinciales et territoriales afin de soutenir les Premières Nations du Nouveau-Brunswick et de l’ensemble du Canada.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de donner priorité à la prévention de la violence contre les femmes et les filles autochtones, ainsi qu’à la sensibilisation à cet égard. En février 2016, le Nouveau-Brunswick a participé à la deuxième table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées. En collaboration avec la Direction de l’égalité des femmes, nous continuerons d’entreprendre des discussions sur la réalisation de progrès à cet égard afin de cerner les enjeux et de trouver des solutions pour améliorer la situation des femmes autochtones vivant dans la province.

Le Secrétariat des affaires autochtones collabore étroitement avec les ministères gouvernementaux afin de faire avancer les priorités des collectivités des Premières Nations dans la province. Au cours du dernier exercice financier, nous avons porté nos efforts sur l’éducation et le logement des Premières Nations, les femmes autochtones et le développement économique. Nous continuerons de nous concentrer sur ces enjeux importants parmi d’autres.

En conclusion, l’année dernière a été des plus favorables et productives pour le Secrétariat des affaires autochtones. Je suis fier du travail accompli par le personnel et j’ai hâte de voir ce que le prochain exercice financier nous réserve. J’espère que vous trouverez ce rapport annuel informatif.



Patrick Francis
Sous-ministre

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officielle qui met à profit des pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision de la stratégie. Grâce à ce processus, les services publics disposent d'une méthode éprouvée pour mettre en œuvre la stratégie et favoriser les améliorations de façon soutenue.

L'élaboration de la stratégie au moyen du système de gestion officielle repose tout d'abord sur la vision stratégique *Un Nouveau-Brunswick en marche*. Cette vision est ancrée dans quatre thèmes stratégiques, soit les suivants :

1. **Plus d'emplois** — Instaurer le meilleur contexte possible pour la création d'emplois par les Néo-Brunswickois et par leurs entreprises, grâce à leurs idées, à leur esprit d'entrepreneuriat et à leur travail acharné. Pour ce faire, le gouvernement doit fournir un soutien continu aux entreprises, mettre à contribution les nouvelles technologies et l'innovation en appuyant la recherche et le développement et former des travailleurs compétents en améliorant les taux de littératie et l'éducation.
2. **Responsabilité financière** — Mettre de l'ordre dans les finances du Nouveau-Brunswick grâce à une démarche équilibrée qui passe par la réduction des dépenses et l'augmentation des recettes.
3. **Le meilleur endroit où élever une famille** — Concevoir des programmes sociaux afin de rendre la vie plus abordable et faire du Nouveau-Brunswick le meilleur endroit où élever une famille.
4. **Un gouvernement intelligent** — Faire en sorte que les contribuables en aient davantage pour leur argent et transformer la culture du gouvernement en favorisant l'élimination du gaspillage et des chevauchements, l'adoption des innovations technologiques les plus modernes afin d'améliorer les services et réaliser des économies ainsi que l'amélioration des mesures de reddition de comptes.

Faits saillants

Au cours de l'exercice 2015–2016, le Secrétariat des affaires autochtones s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :

- ♦ *Grâce au programme de subventions, qui accorde des fonds aux collectivités et membres des Premières Nations ainsi qu'aux organismes autochtones pour les projets et les initiatives sans but lucratif et à petite échelle de nature sociale, culturelle et éducative, le Secrétariat a approuvé 19 subventions allant de 250 \$ à 5 000 \$ afin d'appuyer différentes activités culturelles et sociales, comme des pow-wow et des célébrations de la Journée nationale des Autochtones ainsi que des activités éducatives, comme le Camp scientifique national pour les Autochtones.*
- ♦ *En février 2016, le Secrétariat a dirigé, à Winnipeg, au Manitoba, une délégation de représentants du Nouveau-Brunswick, qui était composée de chefs et de femmes autochtones et de représentants gouvernementaux, pour participer à la table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, laquelle émanait d'un engagement pris en août 2014 par les premiers ministres et les chefs d'organisations autochtones nationales afin de se pencher précisément sur l'atteinte de résultats ciblés visant à prévenir et à enrayer la violence contre les femmes et les filles autochtones.*
- ♦ *Le Secrétariat a accordé, à la Première Nation d'Esgenoôpetitj, la somme de 21 000 \$ pour l'élaboration d'un plan d'affaires visant le développement de la culture du bleuet sauvage.*
- ♦ *Le Secrétariat a accordé, à la Première Nation d'Oromocto, la somme de 5 000 \$ pour l'élaboration d'un plan d'affaires portant sur la fabrication de casiers à homards.*
- ♦ *Le Secrétariat a accordé, à la Première Nation d'Eel River Bar, la somme de 25 000 \$ pour un plan de conception d'infrastructures.*
- ♦ *Le Secrétariat a accordé, à la Première Nation de Woodstock, la somme de 15 000 \$ pour les Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *Le Secrétariat a accordé, à la Première Nation d'Esgenoôpetitj, la somme de 15 000 \$ pour l'arpentage dans le but de faire avancer l'industrie du bleuet sauvage.*
- ♦ *Le Secrétariat a accordé, à Aboriginal Sport and Recreation New Brunswick, la somme de 55 000 \$ pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) de 2017.*
- ♦ *Le Secrétariat a appuyé l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) dans la planification, l'organisation et la facilitation du Sommet sur les possibilités de croissance économique des Autochtones.*
- ♦ *En collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Mines, le Secrétariat a appuyé la facilitation d'un programme des Premières Nations dans le cadre de la conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière, qui a eu lieu à Fredericton en novembre 2015.*
- ♦ *Le Secrétariat a organisé plusieurs séances d'information et de formation au sujet de l'obligation de consulter pour les employés provinciaux.*
- ♦ *Le Secrétariat a traité dix-huit demandes déposées en vertu de la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée.*

Mesures de rendement

Les mesures de rendement tiennent non pas compte de l'ensemble des activités quotidiennes du Secrétariat, mais plutôt des thèmes stratégiques sur lesquels celui-ci doit concentrer ses efforts d'amélioration. Le tableau ci-dessous résume les mesures de rendement du Secrétariat des affaires autochtones pour 2015–2016.

Plus d'emplois	Mesure
Soutenir et former la main-d'œuvre autochtone	Ratio par rapport à l'objectif de recrutement d'étudiants
Responsabilité financière	Mesure
Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses	Ratio des dépenses réelles du Secrétariat des affaires autochtones par rapport aux dépenses prévues au budget
Gouvernement intelligent	Mesure
Orienter le financement en fonction des priorités	Argent réinvesti dans l'éducation des Premières Nations

Plus d'emplois

Objectif de la mesure

Soutenir et former la main-d'œuvre autochtone.

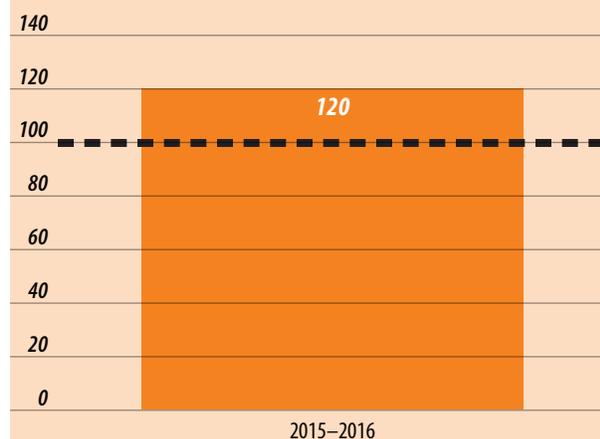
Mesure

Ratio par rapport à l'objectif de recrutement d'étudiants.

Description de la mesure

Un objectif de 50 participants a été fixé pour le nouveau programme de technicien en fouilles archéologiques.

Recrutement d'étudiants, Technicien en fouilles archéologiques (%)



Rendement général

Le programme de formation de technicien en fouilles archéologiques de niveau 1 a été conçu comme un programme certifié de quatorze semaines avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et le New Brunswick Community College (NBCC) en partenariat avec le Secrétariat des affaires autochtones, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et l'Unité des services d'archéologie du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Le programme a permis aux apprenants d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler comme techniciens dans un emplacement de fouilles archéologiques. Les étudiants ont appris les théories et les compétences pratiques pertinentes pour manier des artefacts découverts lors de fouilles archéologiques, pour réemballer des collections, pour tenir un registre du travail effectué et organiser des documents afin d'en saisir le contenu dans des bases de données. Ce cours combinait le travail en laboratoire, le travail de groupe, des visites d'emplacements, des conférenciers et des séances d'enseignement en classe.

— Référence : s. o.
- - - - - Objectif : 50 participants
Réal : 60 participants

Raison d'être de cette mesure

L'investissement dans la formation et l'emploi au sein des Premières Nations constitue une priorité essentielle du gouvernement.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Aucun programme de formation professionnelle pour les techniciens en fouilles archéologiques n'était offert au Nouveau-Brunswick. Le Secrétariat des affaires autochtones et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail ont élaboré le programme de formation de quatorze semaines pour technicien en fouilles archéologiques de niveau 1 pour faire avancer le programme d'archéologie. Ce programme a été conçu en réponse directe à l'engagement des Autochtones à l'égard des questions archéologiques soulevées dans le contexte de projets possibles de mise en valeur des ressources naturelles. Il témoigne de l'innovation et du désir de travailler avec les Premières Nations au Nouveau-Brunswick.

Responsabilité financière

Objectif de la mesure

Respecter ou sous-utiliser le budget des dépenses.

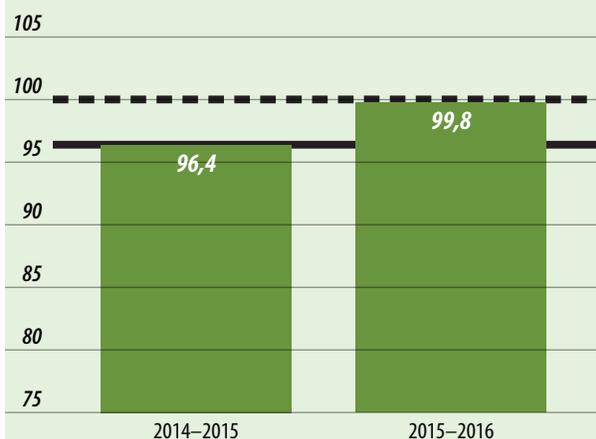
Mesure

Ratio des dépenses réelles du Secrétariat des affaires autochtones par rapport aux dépenses prévues au budget.

Description de la mesure

Ce ratio permet d'établir si le Ministère a dépassé ou sous-utilisé son budget. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Ratio des dépenses réelles par rapport aux dépenses prévues au budget



Rendement général

Le budget 2015-2016 du Secrétariat des affaires autochtones a été établi à 1 412 444 \$. Grâce à une surveillance étroite des dépenses, le Secrétariat a terminé l'année financière avec un excédent de 1 747 \$.

— Référence : 96,4 %
- - - Objectif : 100 %
Réal : 99,8 %

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Secrétariat à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le SAA doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Le Secrétariat a surveillé de près les dépenses.

Gouvernement intelligent

Objectif de la mesure

Orienter le financement en fonction des priorités.

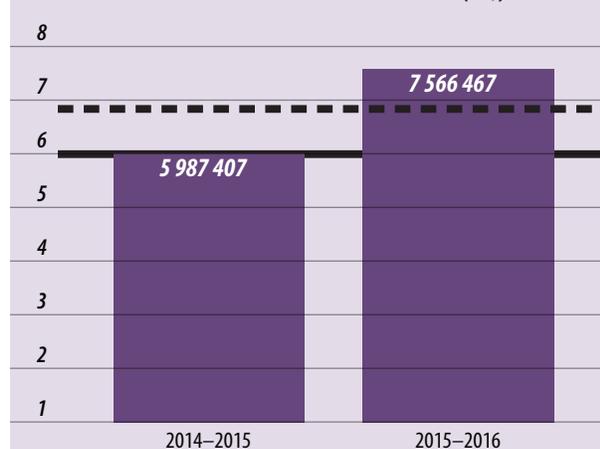
Mesure

Argent réinvesti dans l'éducation des Premières Nations.

Description de la mesure

Montant pour droits de scolarité réinvesti pour appuyer la prestation des programmes et des services visant à améliorer l'expérience éducative des élèves des Premières Nations. Ce montant est calculé ainsi : nombre d'élèves des Premières Nations dans les écoles publiques multiplié par le coût des droits de scolarité par élève, divisé par deux. ($1\,356 \times 11\,074 \$ \div 2 =$ le montant pour droits de scolarité réinvesti).

Investments dans l'éducation des Premières Nations (M \$)



Rendement général

En 2015–2016, le Secrétariat des affaires autochtones, en collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, a négocié et signé une nouvelle entente quinquennale relative aux programmes et aux services éducatifs améliorés avec chaque Première Nation. Ces ententes ont permis de continuer à réinvestir des fonds dans l'éducation des Premières Nations. L'objectif a été atteint et même dépassé.

— **Référence** : Réinvestissement de 5 987 407 \$ en 2014–2015

- - - **Objectif** : Réinvestissement de 7 508 172 \$ en 2015–2016

— **Réel** : Réinvestissement de 7 566 466 \$ en 2015–2016

Raison d'être de cette mesure

L'éducation des Premières Nations constitue une priorité essentielle du gouvernement. Tous les partenaires conviennent qu'il faut combler l'écart dans les résultats scolaires, qui subsiste dans les écoles publiques entre les élèves des Premières Nations et leurs pairs non autochtones. Les objectifs consistent à offrir une éducation de qualité afin d'améliorer les possibilités pour les apprenants des Premières Nations et à veiller à ce que le gouvernement fédéral continue à fournir un financement adéquat des droits de scolarité et des ressources appropriées afin de favoriser les innovations et les initiatives en éducation.

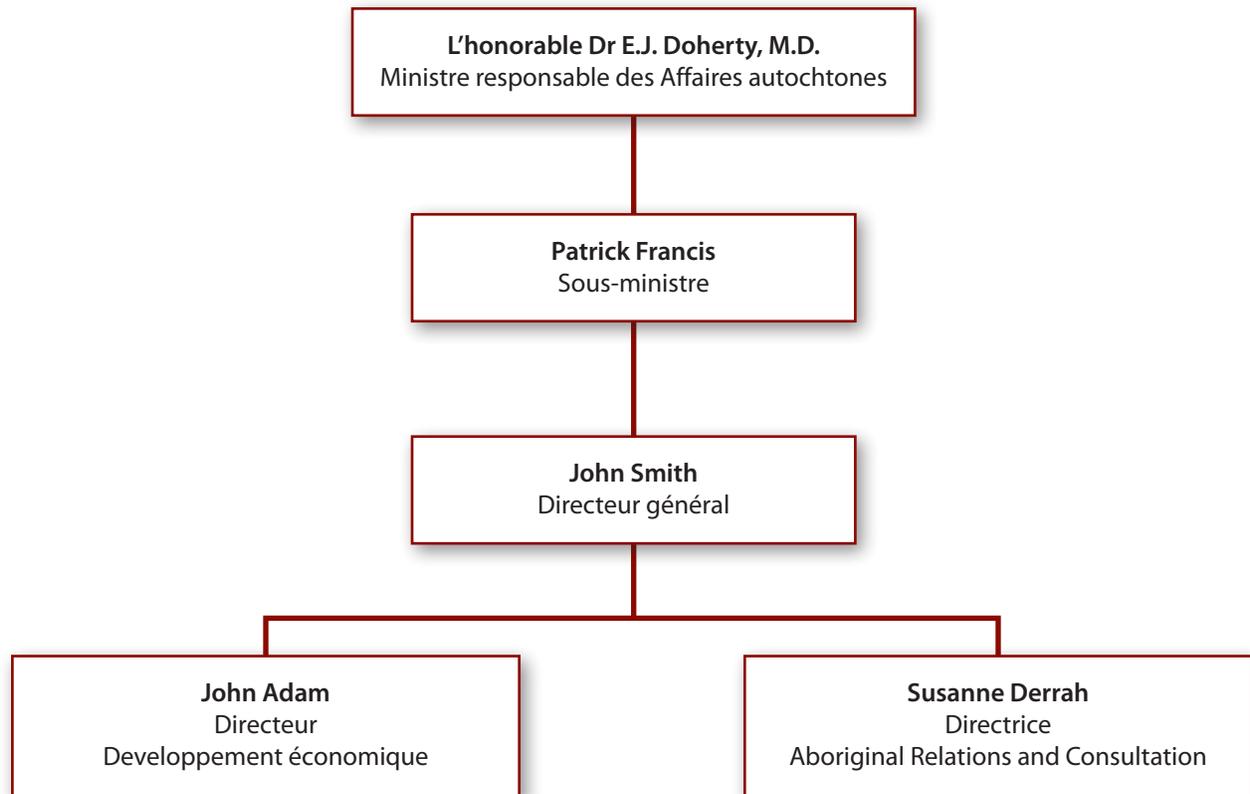
Quels sont les initiatives ou les projets entrepris durant l'année sur laquelle porte le rapport afin d'atteindre le résultat visé?

Une nouvelle entente quinquennale relative aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations a été négociée et signée par chaque Première Nation afin de combler l'écart de réussite qui sépare les élèves des Premières Nations et les élèves non autochtones.

Survol des activités du Ministère

Le Secrétariat des affaires autochtones travaille avec les personnes autochtones, les autres ordres de gouvernement, le secteur industriel et d'autres parties pour promouvoir les occasions sociales et économiques et pour concilier les droits et les intérêts des autochtones.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones

La Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones fournit une expertise dans les domaines de la consultation et de la négociation stratégique.

La Direction a les responsabilités suivantes :

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des procédures.
- Entretenir un dialogue permanent et productif entre le gouvernement et les Premières Nations.
- Favoriser des relations fondées sur la bonne foi, l'équité, la transparence, l'ouverture, la confiance et le respect.

- Mener une approche gouvernementale coordonnée à l'égard d'une vaste gamme de questions touchant les Autochtones.
- Veiller à mener des consultations au nom de la Couronne.
- Fournir une orientation et un soutien technique au gouvernement.
- Travailler avec le gouvernement, les Premières Nations, les organisations autochtones, les entreprises et les autres décideurs à l'élaboration d'une approche pangouvernementale à l'égard des droits ancestraux et des droits issus de traités.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction des relations et de la consultation avec les Autochtones a prêté conseil et orientation en matière de consultation pour de nombreux dossiers sur le développement des ressources. Le personnel fournit des renseignements et des conseils sur le degré d'atteinte aux droits ancestraux et aux droits issus de traités en ce qui a trait à toutes les études d'impact environnemental (EIE) ainsi qu'aux propositions qui ne nécessitent pas d'examen des EIE. La Direction est membre du comité d'examen technique selon le processus d'EIE. Vingt-trois enregistrements en vue d'EIE ont été reçus en 2015–2016. Le Secrétariat a contribué à 18 projets au total, dont certains avaient été enregistrés dans les années précédentes.*
- ♦ *La Direction a organisé plusieurs séances d'information, animées par Lynn Beak, B.A., LL. B., au sujet de l'obligation de consulter pour divers employés provinciaux. Ces séances, qui ont eu lieu à Fredericton en septembre 2015, avaient pour but de fournir aux sous-ministres et à une vaste gamme d'employés du GNB une perspective opérationnelle de l'obligation de consulter dans le contexte des processus décisionnels gouvernementaux. Elles mettaient aussi l'accent sur les risques et les avantages de l'établissement de relations et de la consultation. Lynn Beak a également tenu plusieurs ateliers auprès de praticiens pour fournir des conseils et guider la discussion au sujet de divers aspects fonctionnels de l'obligation de consulter. Elle a d'autant plus contribué à l'élaboration de l'analyse de la solidité des revendications de droits et de titres autochtones et de la nature des droits issus de traités au Nouveau-Brunswick, en s'appuyant sur sa propre expérience et les décisions de tribunaux actuelles pour fournir des pratiques exemplaires aux praticiens.*
- ♦ *La Direction a animé, à Fredericton, en octobre 2015, une formation fédérale de deux jours sur l'obligation de consulter, dont le cadre juridique a été fourni par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC).*
- ♦ *La Direction a organisé une séance de formation de suivi d'un jour à Fredericton, en mars 2016, qui a fourni aux employés du GNB une perspective opérationnelle approfondie de l'obligation de consulter dans le contexte du processus décisionnel gouvernemental.*
- ♦ *En collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Mines, la Direction a appuyé la facilitation d'un programme des Premières Nations dans le cadre de la conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière qui a eu lieu à Fredericton en novembre 2015. Cette conférence était une excellente occasion de se rassembler pour discuter des activités d'exploration et d'exploitation actuelles, ainsi que pour partager ses opinions sur la façon d'améliorer davantage des activités de cette veine qui seront entreprises à l'avenir au Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *La Direction a accordé, à la Première Nation de Woodstock, la somme de 15 000 \$ pour les Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick.*
- ♦ *La Direction a accordé, à Aboriginal Sport and Recreation New Brunswick, la somme de 55 000 \$ pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) de 2017.*
- ♦ *En collaboration avec le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, la Direction a négocié et signé une nouvelle entente quinquennale relative aux programmes et aux services éducatifs améliorés avec chaque Première Nation.*

Direction du développement économique

La Direction du développement économique prête conseils et orientation relativement aux projets et aux initiatives menés dans les principaux secteurs de résultats relatifs à l'éducation, au développement économique et au développement social.

La Direction a les responsabilités suivantes :

- Négocier et gérer les ententes et les projets.
- Faciliter le processus bilatéral et tripartite.
- Favoriser les relations et les partenariats de travail avec les collectivités et les organisations autochtones.
- Faire la promotion du développement social et économique afin d'accroître l'autonomie des collectivités des Premières Nations.

FAITS SAILLANTS

- ♦ *La Direction du développement économique a appuyé le Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA), composé de ministres provinciaux et territoriaux responsables des Affaires autochtones et de chefs d'organisations autochtones nationales (OAN) qui se sont réunis à Yellowknife le 12 mai 2015 pour examiner les progrès réalisés et les occasions futures à mettre en place dans les domaines prioritaires, soit l'éducation, le développement économique, le logement, l'élimination de la violence contre les femmes et les filles autochtones, ainsi que l'atténuation des catastrophes et la gestion des urgences dans les collectivités autochtones. Les ministres et les chefs d'OAN ont discuté des résultats de la première table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées et ont invité le gouvernement fédéral à prendre part à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une campagne de prévention et de sensibilisation visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les jeunes filles autochtones. Ils ont également abordé et dirigé des travaux continus aux fins de l'élaboration d'un plan d'action socioéconomique pour les femmes autochtones; ils se sont penchés sur le nombre disproportionné d'enfants autochtones pris en charge; et ils ont reconnu le travail important réalisé par le groupe de travail du premier ministre sur le bien-être des enfants autochtones. En plus d'appuyer la coopération soutenue pour faire valoir les activités visant à soutenir les Premières Nations, les Inuits et les Métis, ils ont de nouveau souligné l'importance d'un partenariat fédéral avec le GTAA pour relever les défis des peuples autochtones au Canada.*
- ♦ *La Direction a dirigé les forums de plusieurs organisations autochtones nationales, provinciales et territoriales (les enfants autochtones pris en charge, le développement économique et le logement).*
- ♦ *La Direction fait toujours partie du Comité du Groupe de travail sur les affaires autochtones et joue un rôle central au sein de celui-ci à titre de coprésidente du sous-comité du développement économique et du sous-comité du logement.*
- ♦ *La Direction a mené la délégation néo-brunswickoise composée de dirigeantes autochtones, de membres des familles de femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées des Premières Nations du Nouveau-Brunswick et de représentants gouvernementaux à la deuxième table ronde nationale sur les femmes et jeunes filles autochtones disparues ou assassinées, qui a eu lieu du 24 au 26 février 2016, à Winnipeg, au Manitoba. Les tables rondes nationales émanent d'un engagement pris en août 2014 par les chefs d'OAN et les premiers ministres afin de se pencher précisément sur l'atteinte de résultats ciblés visant à prévenir et à enrayer la violence contre les femmes et les filles autochtones. Les points centraux de la table ronde, fondés sur les engagements pris lors de celle d'Ottawa, en 2015, étaient la prévention et la sensibilisation, la sécurité des collectivités, ainsi que le maintien de l'ordre et les mesures de la justice. La violence contre les femmes et les filles autochtones a des répercussions sur les collectivités autochtones et les familles partout au Nouveau-Brunswick. Le GNB est ravi d'avoir pu travailler à instaurer les conditions visant à améliorer la qualité de vie des femmes et des filles autochtones au Nouveau-Brunswick et dans les autres régions du pays.*
- ♦ *La Direction a soutenu la rencontre entre les premiers ministres et les chefs d'OAN à Happy Valley-Goose Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador, en juillet 2015. Les premiers ministres et les chefs d'OAN ont pris part à des discussions productives sur les activités du GTAA dans les cinq domaines que sont l'éducation, le développement économique, l'élimination de la violence contre les femmes et les filles autochtones, le logement et l'atténuation des catastrophes. Ils ont souligné l'achèvement du plan d'action socioéconomique pour les femmes autochtones et demandé que le GTAA en fasse une priorité. Les premiers ministres et les chefs d'OAN ont été ravis de recevoir le rapport sur le bien-être des enfants autochtones pris en charge, dans lequel étaient indiquées des pratiques prometteuses pour réduire le nombre d'enfants pris en charge et améliorer les résultats de ces enfants.*

- ◆ *La Direction a appuyé l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) par la planification, l'organisation et la facilitation du Sommet sur les possibilités de croissance économique des Autochtones, l'un des sommets sur les possibilités du Conseil de l'emploi en partenariat avec Opportunités NB. Tenu à Miramichi, en décembre 2015, ce sommet était centré sur les occasions et les défis en matière de développement économique pour les Autochtones au Nouveau-Brunswick. Ont participé au sommet des entrepreneurs autochtones, des agents de développement économique et des agents d'éducation et de formation des collectivités des Premières Nations, des membres de ces collectivités, des représentants de collectivités hors réserve et des fonctionnaires.*

 - ◆ *La Direction a accordé, à la Première Nation d'Esge-noôpetitj, la somme de 21 000 \$ pour élaborer un plan d'affaires visant le développement de la culture du bleuet sauvage.*

 - ◆ *La Direction a accordé, à la Première Nation d'Oromocto, la somme de 5 000 \$ pour élaborer un plan d'affaires visant la fabrication de casiers à homards.*

 - ◆ *La Direction a accordé, à la Première Nation d'Eel River Bar, la somme de 25 000 \$ pour un plan de conception d'infrastructures.*

 - ◆ *La Direction a accordé, à la Première Nation d'Esge-noôpetitj, la somme de 15 000 \$ pour l'arpentage dans le but de faire avancer l'industrie du bleuet sauvage.*
-

Information financière

Budget ordinaire : Les dépenses à ce budget couvrent les activités quotidiennes du Secrétariat.

Dépenses ministérielles		
État de la situation par programme ou poste primaire		
Exercice terminé le 31 mars 2016		
	Budget (\$)	Montants réels (\$)
Services personnels	1 009 544	969 150
Autres services	125 800	283 009
Matériel et fournitures	11 600	5 548
Biens et équipements	15 500	2 714
Contributions et subventions	250 000	150 276
TOTAL	1 412 444	1 410 697

Le Secrétariat a sous-utilisé son budget de 1 747 \$ en raison des économies sur la masse salariale.

Société de développement régional (SDR) – Fonds pour les initiatives liées aux affaires autochtones : Le fonds de la Société de développement régional comprend des fonds supplémentaires qui s'ajoutent au budget du Secrétariat et qui sont consacrés aux initiatives de développement et traités par le système comptable du Secrétariat.

SDR – Fonds pour les initiatives liées aux affaires autochtones		
État de la situation par programme ou poste primaire		
Exercice terminé le 31 mars 2016		
	Budget (\$)	Montants réels (\$)
Contributions et subventions	1 884 000	1 878 394
TOTAL	1 884 000	1 878 394

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Le tableau ci-dessous met en relief les activités de dotation pour l'exercice 2015–2016 du Secrétariat des affaires autochtones.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2015	2014
Permanent	14	12
Temporaire	0	3
TOTAL	14	15

Le Ministère n'a affiché aucun concours.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, nommément le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme n'a été déposée auprès du sous-ministre du Secrétariat des affaires autochtones, et aucune plainte n'a été déposée au Bureau de l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Le Secrétariat des affaires autochtones ne fait état d'aucune activité législative.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Le Secrétariat s'engage à offrir activement au public des services de qualité dans la langue officielle de son choix. À la suite de l'élaboration du plan sur les langues officielles, le Secrétariat a mis en œuvre plusieurs initiatives de promotion des langues officielles en milieu de travail, par exemple des initiatives qui incitent les membres du personnel à travailler dans la langue officielle de leur choix, qui leur fournissent des occasions de parfaire et de conserver leurs compétences dans leur langue seconde et qui veillent à ce que les clients reçoivent des services dans la langue officielle de leur choix.

En 2015–2016, deux employés ont participé à un programme de formation en langue seconde. Le Secrétariat a continué de fournir des outils aux employés qui avaient déjà participé à un tel programme afin de conserver les compétences acquises.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année du secteur de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Le Rapport de la vérificatrice générale – volume 2. Recouvrements des créances http://www.gnb.ca/oag-bvg/2013v2/2013v2-f.asp	1	1

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la subdivision des services publics dont il est responsable. Au cours de l'exercice financier 2015–2016, le Secrétariat des affaires autochtones n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles.

Annexe

Premières Nations du Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick compte deux cultures autochtones distinctes — les Mi'kmaq (dont le nom signifie « la famille ») et les Wolastoqiyik (dont le nom signifie « peuple de la belle rivière », aussi connus sous le nom de Malécites. Il y a 9 collectivités Mi'kmaq le long des côtes est et nord de la province et 6 collectivités Wolastoqiyik (Malécites) le long de la rivière Saint-Jean, ce qui porte le total à 15 collectivités des Premières Nations réparties dans 27 réserves dans l'ensemble de la province. Chaque collectivité des Premières Nations est dirigée par un chef et un conseil élus.

Selon le système d'inscription des Indiens d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AANC), au 31 décembre 2015, le Nouveau-Brunswick comptait 15 506¹ membres des Premières Nations, dans les réserves et hors-réserve (voir le tableau 2). Toutefois, selon le Recensement de 2011, 22 620² Autochtones (d'identité autochtone) vivaient au Nouveau-Brunswick. « Identité autochtone » désigne les personnes ayant déclaré être des Autochtones, c'est-à-dire Premières Nations (Indiens de l'Amérique du Nord), Métis ou Inuk [Inuit], et/ou les personnes ayant déclaré être Indiens inscrits ou des traités aux termes de la *Loi sur les Indiens du Canada*, et/ou les personnes qui ont indiqué être membres d'une Première Nation ou bande indienne. Le paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle* de 1982 précise que les peuples autochtones du Canada s'entendent notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada.

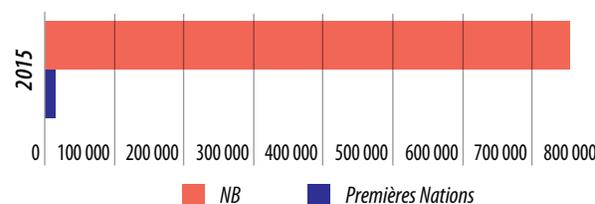
En 2015, la population du Nouveau-Brunswick était d'environ 753 900 habitants³, ce qui signifie que les Premières Nations représentaient 2 % de la population. Même si ce pourcentage peut sembler faible, la population des Premières Nations s'accroît bien plus rapidement que la population générale de la province, à raison de 10,55 % par rapport à 2,9 % (voir le tableau 5).

Toujours selon le Recensement de 2011, au Nouveau-Brunswick, à l'instar du reste du Canada, la population autochtone est beaucoup plus jeune que la population non autochtone. L'âge médian de la population des Premières Nations du Nouveau-Brunswick est de 28 ans, tandis que celui de l'ensemble de la population est de 44 ans⁴.

Tableau 1 : Population du NB et des Premières Nations, 2015

Population du Nouveau-Brunswick	Population des Premières Nations
753 900	15 506

Figure 1 : Population du NB et des Premières Nations, 2015



1 Système d'inscription des Indiens d'AANC, au 31 déc. 2015.
2 Statistique Canada, *Nouveau-Brunswick (Code 13) (tableau), Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM)*, Enquête nationale auprès des ménages de 2011, produit n° 99-004-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 11 septembre 2013.

3 <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/demo02a-fra.htm>.
4 Statistique Canada, *Profil de l'enquête nationale auprès des ménages*, 2011.

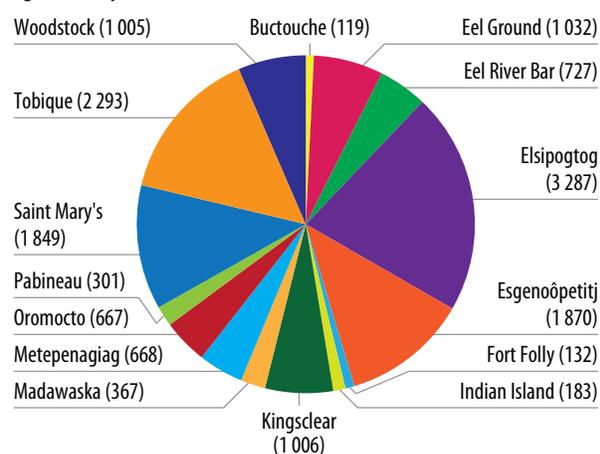
Tableau 2 : Population des Premières Nations du NB, 2015⁵

	Total	Dans les réserves	Hors-réserve
Nouveau-Brunswick	15 506	9 501	6 005
Buctouche	119	76	43
Eel Ground	1 032	585	447
Eel River Bar	727	359	368
Elsipogtog	3 287	2 566	721
Esgenoôpetitj	1 870	1 353	517
Fort Folly	132	36	96
Indian Island	183	104	79
Kingsclear	1 006	706	300
Madawaska	367	153	214
Metepenagiag	668	457	211
Oromocto	667	313	354
Pabineau	301	102	199
Saint Mary's	1 849	883	966
Tobique	2 293	1 517	776
Woodstock	1 005	291	714

NOTE : Les données sur la population dans la réserve de chaque Première Nation ne doivent pas être confondues avec la population réelle pour les raisons suivantes :

- 1) Elles ne tiennent pas compte des résidents de la réserve qui ne sont pas inscrits.
- 2) Parallèlement, elles ne tiennent pas compte des membres inscrits auprès d'autres bandes qui vivent dans la réserve.

Figure 2 : Population des Premières Nations du NB, 2015

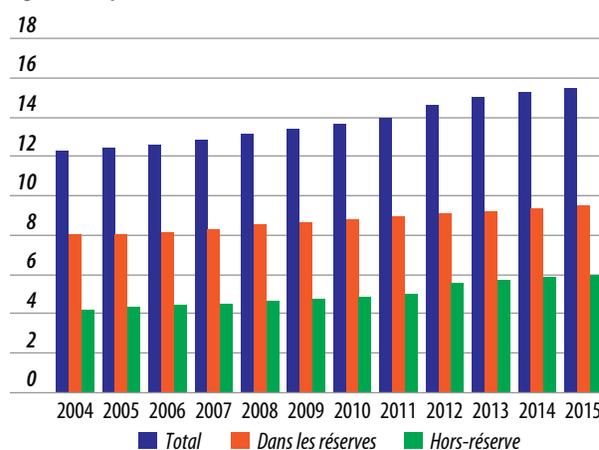


5 Système d'inscription des Indiens d'AANC, au 31 déc. 2015.

Tableau 3 : Population des Premières Nations du NB⁶ (2004–2015)

Année	Total	Dans les réserves	Hors-réserve
2004	12 247	8 058	4 189
2005	12 434	8 087	4 347
2006	12 616	8 138	4 478
2007	12 868	8 325	4 543
2008	13 175	8 527	4 648
2009	13 366	8 632	4 734
2010	13 626	8 795	4 831
2011	13 948	8 931	5 017
2012	14 649	9 113	5 536
2013	14 978	9 233	5 740
2014	15 249	9 366	5 883
2015	15 506	9 501	6 005

Figure 3 : Population des Premières Nations du NB, 2004–2015 (x 000)



6 Système d'inscription des Indiens d'AANC.

Tableau 4 : Population du Nouveau-Brunswick⁷ et des Premières Nations⁸ (2011–2015)

Année	Nouveau-Brunswick	Premières Nations du Nouveau-Brunswick
2011	755 500	13 948
2012	756 800	14 649
2013	755 700	14 978
2014	754 600	15 249
2015	753 900	15 506

Figure 4A: Population du Nouveau-Brunswick (x 000)

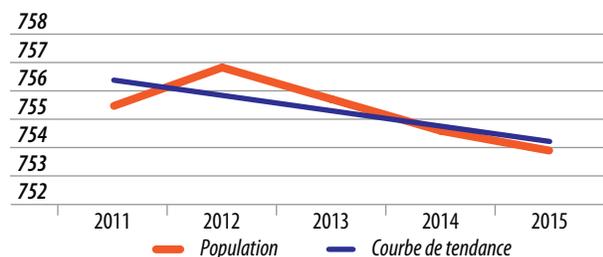


Figure 4B: Population des Premières Nations du NB (x 000)

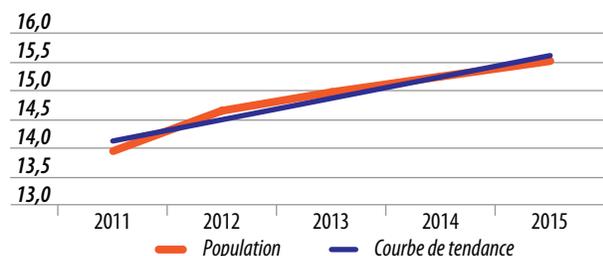
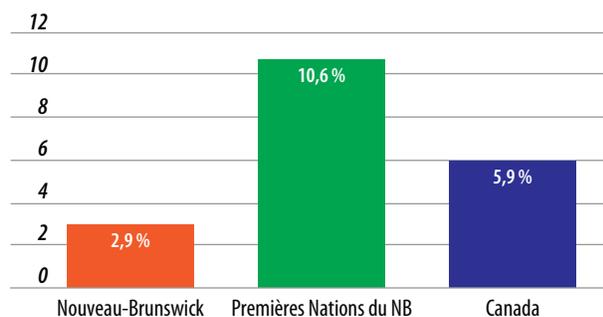


Tableau 5 : Croissance démographique⁹

Année	Nouveau-Brunswick	Premières Nations du NB	Canada
2006	729 997	12 616	31 612 897
2011	751 171	13 948	33 476 688
Taux de croissance démographique	2,9 %	10,55 %	5,9 %

Figure 5 : Croissance démographique (pourcentage, 2006–2011)



7 Statistique Canada, *Tableau 051-0001* (tableau), CANSIM.

8 Système d'inscription des Indiens d'AANC.

9 Statistique Canada, *Série « Perspective géographique »*, Recensement de 2011.

Soutien financier des Premières Nations

Initiative conjointe de développement économique (ICDE)

Le Secrétariat des affaires autochtones continue d'appuyer l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE), établie en 1995 en tant qu'entente tripartite destinée à coordonner les occasions de développement économique pour les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick. Au cours des années, l'ICDE a évolué pour devenir aujourd'hui une entité indépendante constituée en corporation et administrée par un conseil d'administration. Le GNB s'est engagé à verser 105 000 \$ par année à cette initiative.

L'ICDE a pour principal objectif de mener à bien des réalisations pratiques axées sur les résultats au moyen de programmes et services existants ou à venir, notamment des initiatives dans les domaines du financement de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises dans différents secteurs industriels. L'ICDE s'affaire à augmenter l'emploi et le revenu chez tous les Autochtones du Nouveau-Brunswick.

Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick Inc. (ACPNNB)

Le Secrétariat a continué d'appuyer l'Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick Inc. (ACPNNB), une organisation politique constituée en corporation en 2008 qui donne une voix égale à tous les chefs. Elle a été dissolue lorsque les chefs Mi'kmaq et Malécites ont décidé de poursuivre séparément leurs activités à l'avenir. En décembre 2015, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a été avisé de la dissolution de l'Assemblée et de l'établissement d'un nouveau groupe représentant les neuf Premières Nations Mi'kmaq au cours de la nouvelle année. Cette nouvelle organisation est Mi'gmawel' Tplu'taqnn Inc. (MTI).

En 2015–2016, le gouvernement provincial s'est engagé à verser 650 000 \$ à l'Assemblée.

Coordonnateurs de la consultation au sujet de la mise en valeur des ressources des Premières Nations Wolastoqiyik (Malécites)

Le Secrétariat, en collaboration avec les ministères de l'Énergie et des Mines et des Ressources naturelles, a fourni 50 000 \$ à chaque collectivité Wolastoqiyik (Malécite) à titre d'engagement financier quinquennal du GNB à l'égard de la création d'un poste de coordonnateur de la consultation sur la mise en valeur des ressources des Premières Nations. Chaque coordonnateur donnerait des suggestions et des conseils au chef et au conseil, aux fonctionnaires et aux représentants de la mise en valeur des ressources en ce qui concerne les enjeux touchant la terre et les ressources naturelles.

En 2015–2016, le gouvernement provincial s’est engagé à verser 300 000 \$ aux Premières Nations Wolastoqiyik (Malécites).

Ententes avec les Premières Nations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a offert plusieurs programmes et services aux Premières Nations.

Plusieurs ententes de partage des recettes relevant du ministère des Finances ont été conclues entre le gouvernement provincial et les collectivités des Premières Nations. En vertu de l’article 11.1 de la *Loi sur l’administration du revenu* et de l’article 24 de la *Loi sur la réglementation des jeux*, le ministre des Finances peut conclure des ententes avec les Premières Nations relativement au partage des recettes fiscales et des recettes issues des jeux de hasard dans les réserves. Ces ententes de partage des recettes permettent aux collectivités de récupérer des fonds essentiels et visent à favoriser le développement économique ainsi qu’à fournir aux bandes les moyens d’offrir d’importants programmes sociaux à leurs membres.

Il existe trois types d’ententes de partage des recettes au Nouveau-Brunswick :

- 1. Ententes conjointes de partage des recettes fiscales et des recettes issues des jeux de hasard** — De 1994 à 2001, le gouvernement provincial a signé sept ententes de partage des recettes fiscales et des recettes issues des jeux de hasard dans les réserves avec les Premières Nations. Ces ententes n’ont pas de date d’expiration, mais peuvent être résiliées sur remise d’un avis écrit de 90 jours de l’une ou l’autre partie. Conformément à ces ententes sont remises à la bande 95 % des recettes tirées de la TVH provinciale, de la taxe sur le tabac et de la taxe sur l’essence et les carburants que perçoivent les détaillants sur les ventes effectuées dans les réserves à des non-Autochtones. De plus est remis aux bandes qui ont formé une commission de jeux des Premières Nations 95 % du bénéfice net provenant des appareils de pari vidéo établis dans les réserves et 100 % des bénéfices tirés de la vente par la bande de billets à languettes. Les bandes d’Esgenoôpetitj, de Fort Folly, de Kingsclear, de Madawaska, d’Oromocto, de Saint Mary’s et de Woodstock ont de telles ententes.
- 2. Ententes indépendantes de partage des recettes fiscales** — Depuis septembre 2007, les Premières Nations qui n’avaient conclu aucune entente de partage des recettes fiscales et des recettes issues des jeux de hasard ont eu la possibilité de conclure une entente indépendante de partage des recettes fiscales. Ces ententes sont semblables aux ententes conjointes de partage des recettes fiscales et des recettes issues

des jeux de hasard, mais comportent une disposition supplémentaire qui exclut précisément des dispositions de partage de l’entente les recettes fiscales associées à l’Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (EICTC), qui sont perçues mais non conservées par la province. Le gouvernement provincial a signé, avec les Premières Nations, six ententes de partage des recettes fiscales générées dans les réserves. Les bandes de Buctouche, d’Eel Ground, d’Eel River Bar, de Metepenagiag, de Pabineau et de Tobique ont une telle entente.

- 3. Ententes indépendantes de partage des recettes issues des jeux de hasard** — Depuis 2003, le gouvernement provincial a signé, avec les Premières Nations, deux ententes prévoyant le même partage des recettes issues des appareils de pari vidéo que les ententes conjointes de partage des recettes fiscales et des recettes issues des jeux de hasard avec l’option de partager les bénéfices tirés de la vente par la bande de billets à languettes. Les bandes d’Elsipogtog et d’Eel River Bar ont une telle entente.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l’intermédiaire du ministère des Finances, continue d’examiner ces ententes et dirige de façon respectueuse le dialogue concerté avec les Premières Nations, de manière à atteindre et à tracer une nouvelle voie vers l’avenir.

Tableau 6 : Ententes de partage des recettes avec les Premières Nations¹⁰ (\$)

Premières Nations	2013–2014	2014–2015	2015–2016
Buctouche	196 995	199 737	172 221
Eel Ground	323 490	192 409	214 600
Eel River	2 007 173	3 116 968	2 387 636
Elsipogtog	1 118 215	781 647	883 012
Esgenoôpetitj	714 880	780 211	726 854
Fort Folly	30 053	104 927	299 838
Indian Island	0	0	0
Kingsclear	1 327 167	1 595 526	1 756 924
Madawaska	8 388 229	9 388 136	15 228 544
Metepenagiag	203 318	236 530	280 698
Oromocto	2 942 619	2 550 587	2 574 646
Pabineau	575 494	497 706	415 575
Saint Mary’s	13 538 989	13 290 738	13 890 865
Tobique	48 052	25 573	106 322
Woodstock	3 835 209	3 581 029	4 815 002
Total	35 276 853	36 340 724	43 752 738

10 Ministère des Finances.

Une entente-cadre relevant du **ministère de la Sécurité publique** a été conclue entre les gouvernements provincial et fédéral dans le but d'offrir des services de police à toutes les collectivités des Premières Nations. La plupart des Premières Nations relèvent de l'Entente sur le service de police provincial, une entente de 20 ans signée en 2012 selon laquelle les services de police des Premières Nations sont assurés par un bassin de membres de la GRC qui desservent également d'autres collectivités et districts de services locaux (DSL) de la région. Les Premières Nations d'Elsipogtog et de Tobique ont toutes deux signé une entente avec les gouvernements fédéral et provincial pour accéder au Service de police communautaire de la GRC à l'intention des Premières Nations, qui fournit à chaque collectivité ses propres membres de la GRC et son propre personnel de soutien. La Première Nation de Saint Mary's, quant à elle, a conclu une entente avec les gouvernements fédéral et provincial et la Ville de Fredericton relativement à la prestation de services de police par la Force policière de Fredericton.

Le ministère de la Sécurité publique examine le concept d'un nouveau programme de préposés aux programmes communautaires autochtones, dont on envisage la création en raison de la décision de mettre fin au Programme des agents de police des bandes des Premières Nations financé par le gouvernement fédéral. Un préposé aux programmes communautaires autochtones aurait pour rôle de mettre en œuvre des programmes communautaires, ainsi que des initiatives et des stratégies proactives contribuant à la prévention et à la diminution de la criminalité au moyen de l'éducation, d'interventions et d'un engagement communautaire durable.

Tableau 7 : Services de police à l'intention des Premières Nations¹¹ (\$)

Exercice financier	GRC	GRC à l'intention des collectivités des PN	Ville de Fredericton	Total
2012–2013	3 391 000	1 581 000	296 448	5 268 448
2013–2014	3 522 106	1 550 000	228 848	5 300 954
2014–2015	3 505 000	1 471 000	232 000	5 208 000
2015–2016	3 799 018	1 373 327	235 144	5 407 489

11 Ministère de la Sécurité publique.

Des ententes commerciales visant les récoltes relevant du **ministère des Ressources naturelles** ont été conclues avec les Premières Nations. Ces ententes existent depuis 1998 et ne sont pas liées aux droits autochtones et aux droits issus de traités, mais ont pour but de permettre l'accès au bois de la Couronne pour créer des occasions d'emploi et de développement économique dans les collectivités des Premières Nations. Aux termes de ces ententes, 5 % des possibilités annuelles de coupe (PAC) sur les terres de la Couronne de la province sont accordées aux Premières Nations et les allocations précises sont réparties parmi toutes les bandes en fonction de leur population. Ces ententes établissent également le volume de résineux et de feuillus attribué à chaque bande. Chaque collectivité des Premières Nations a signé une entente, et son chef et son conseil gèrent ces ressources de la façon qui répond le mieux aux objectifs de développement économique de la collectivité.

Le ministère des Ressources naturelles est chargé de la gestion de ces ententes; il a recueilli les redevances perçues au nom de chacune des Premières Nations auprès de la scierie qui achète le bois et en les retournant aux Premières Nations, généralement chaque mois.

Tableau 8 : Redevances sur le bois récolté par les Premières Nations¹² (\$)

Premières Nations	2013–2014	2014–2015	2015–2016
Buctouche	13 552	21 416	23 024
Eel Ground	192 690	215 958	283 416
Eel River	93 966	124 195	164 258
Elsipogtog	431 096	811 985	744 994
Esgenoôpetitj	249 969	370 535	390 404
Fort Folly	30 387	0	25 514
Indian Island	25 073	30 337	44 445
Kingsclear	160 826	224 518	223 759
Madawaska	54 462	77 591	84 688
Metepenagiag	132 381	160 019	179 861
Oromocto	96 561	122 061	253 606
Pabineau	52 538	61 327	73 580
Saint Mary's	255 387	281 117	384 955
Tobique	391 833	567 842	595 270
Woodstock	165 483	216 407	241 637
Total	2 346 204	3 285 307	3 713 361

12 Ministère des Ressources naturelles

Des ententes relatives aux programmes et aux services éducatifs améliorés pour les Premières Nations relevant du **ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance** ont été conclues avec les 15 Premières Nations du Nouveau-Brunswick et la Première Nation Mi'kmaq de Listuguj au Québec. Ces ententes quinquennales ont pour but d'éliminer l'écart entre les fonds accordés pour les droits de scolarité par le gouvernement fédéral et les droits de scolarité fixés par le gouvernement provincial. Aux termes de ces ententes, lorsqu'une Première Nation effectue un paiement des droits de scolarité au GNB, la moitié de la somme totale reçue est réinvestie dans l'éducation des élèves des Premières Nations. Un comité de district pour l'éducation des Premières Nations, formé de représentants des Premières Nations et des districts scolaires, évalue les propositions d'investissement ayant trait au personnel, aux programmes et aux services, soit les possibilités d'apprentissage d'une langue autochtone, des projets de transition et bien plus encore.

En 2015–2016, les 16 Premières Nations ont signé les nouvelles ententes quinquennales.

En septembre 2015, les écoles publiques du Nouveau-Brunswick comptaient 97 912 élèves, dont 1 356 élèves des Premières Nations vivant dans une réserve. Les droits de scolarité des élèves des Premières Nations sont payés par le gouvernement fédéral, sous le régime d'Affaires autochtones et du Nord Canada. En 2015, le coût des droits de scolarité de chaque élève des Premières Nations fréquentant l'école publique s'élevait à 11 074 \$ par année. Ces droits sont payés au gouvernement provincial de deux façons, soit directement par Affaires autochtones et du Nord Canada au nom de la bande, soit par la bande elle-même.

Il existe au Nouveau-Brunswick sept écoles administrées par une bande et financées par le gouvernement fédéral qui accueillent des élèves de la maternelle à la huitième année (voir le tableau 9 ci-dessous). En date de septembre 2015, les écoles de bande comptaient plus de 700 élèves.

Tableau 9 : Écoles de bande des Premières Nations

Premières Nations	Années scolaires
Eel Ground	Maternelle à la huitième année
Elsipogtog	Maternelle à la huitième année
Esgenoôpetitj	Maternelle à la huitième année
Kingsclear	Maternelle à la cinquième année
Metepenagiag	Maternelle à la sixième année
Saint Mary's	Maternelle à la cinquième année
Tobique	Maternelle à la sixième année

Tableau 10 – Fonds de réinvestissement amélioré des Premières Nations¹³ (\$)

Premières Nations	2013–2014	2014–2015	2015–2016
Buctouche	164 049	37 324	194 040
Eel Ground	365 545	323 057	185 790
Eel River	915 178	9 677	511 352
Elsipogtog	1 252 432	1 266 610	1 250 906
Esgenoôpetitj	0 \$	0 \$	2 003 020
Fort Folly	41 492	34 546	23 202
Indian Island	108 445	92 400	339 557
Kingsclear	531 510	619 100	558 637
Madawaska	300 545	(168 619)**	135 321
Metepenagiag	289 536	264 115	176 538
Oromocto	259 880	353 931	792 134
Pabineau	190 040	197 846	117 252
Saint Mary's	727 791	507 419	1 266 147
Tobique	829 350	1 357 232	796 664
Woodstock	263 725	521 567	488 509
Listuguj (Qc)	699 661	571 203	1 159 079
Total	6 939 151	5 987 407	9 998 147***

* Aucuns fonds n'ont été réinvestis puisque les bandes n'avaient pas encore signé le prolongation des ententes.

** Rajustement des sommes en double réinvesties au cours de l'année précédente.

*** Rajustement des sommes investies au cours de l'année précédente.

13 Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Projets spéciaux

Projet de stabilisation des rives de la Première Nation de Tobique

En 2013–2014, une entente a été conclue pour prolonger le projet de stabilisation des rives et restaurer une autre section de 1 220 mètres de la rive est de la rivière Saint-Jean. Ce projet devait être réalisé en plus d'une étape, la première étant l'établissement des rapports d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) et d'étude archéologique et la deuxième, la construction elle-même, qui a débuté en 2014–2015 et qui sera achevée en 2016–2017.

En 2015–2016, grâce à une approche axée sur la collectivité, la Première Nation de Tobique a mené à bien la stabilisation de près de 450 mètres de rives. L'approche axée sur la collectivité a mis l'accent sur la formation et l'embauche des membres des Premières Nations pour réaliser de façon durable une partie importante du projet. Lorsque des tâches demandaient des compétences spécialisées, le promoteur du projet a adopté une approche axée sur la collectivité et a utilisé les ressources locales. Il a pu ainsi accroître les retombées socioéconomiques du projet en aidant les personnes et les sociétés qui soutiennent les entreprises et les établissements de la Première Nation de Tobique. Une aide financière de 984 000 \$ a été accordée pour aider à couvrir les coûts associés à la réalisation de la deuxième année de ce projet triennal.

Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick — Première Nation de Woodstock

La Première Nation de Woodstock a été sélectionnée pour accueillir les Jeux autochtones d'été du Nouveau-Brunswick (JAENB) de 2015 après un processus de mise en candidature établi par l'Association sportive et récréative autochtone du Nouveau-Brunswick. Les Jeux se sont déroulés du 27 au 31 juillet. Des centaines de jeunes âgés de 5 à 19 ans des Premières Nations d'Eel Ground, d'Eel River Bar, d'Elsipogtog, d'Esgenoôpetitj, de Kingsclear, de Metepenagiag, de Saint Mary's, de Tobique et de Woodstock étaient au rendez-vous. Ils ont participé à de nombreuses compétitions sportives dont le hockey-balle, le baseball, le basketball, le tee-ball, le soccer, le volleyball, le tir à l'arc, l'athlétisme, le canot, le golf, le badminton et la natation. Les jeux d'été étaient de retour pour la sixième année consécutive, après une absence de 24 ans. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fourni 15 000 \$ pour aider la Première Nation de Woodstock à accueillir cette activité.

Initiative conjointe de développement économique — site Web du GTAA

Le Secrétariat a continué de travailler en partenariat avec l'Initiative conjointe de développement économique (ICDE) et le Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) pour maintenir le site Web de ce dernier. Ce site met en avant, célèbre et communique les réalisations et les progrès confirmés relatifs au développement économique des Autochtones. Il fournit aussi des renseignements utiles et donne de l'information sur les enjeux touchant le développement économique des Autochtones. Le gouvernement provincial a accordé une somme de 12 500 \$ afin de continuer à surveiller le site Web et à l'enrichir en fonction de l'orientation du Groupe de travail.

Stratégie de formation dans le secteur minier des Premières Nations

Le Secrétariat, en partenariat avec le ministère de l'Énergie et des Mines, a retenu les services d'Aboriginal Resource Consultants (ARC) pour coordonner et faciliter une rencontre de deux jours entre les dirigeants des Premières Nations et de l'industrie minière et les représentants du gouvernement pour discuter d'une stratégie de formation dans le secteur minier à l'intention des Premières Nations, ainsi que pour élaborer et diriger un programme des Premières Nations qui serait intégré à la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du ministère de l'Énergie et des Mines, en novembre 2015.

Première Nation d'Esgenoôpetitj — Culture du bleuet sauvage

Le Secrétariat, en collaboration avec plusieurs ministères, a appuyé l'initiative de développement de la culture du bleuet sauvage de la Première Nation d'Esgenoôpetitj. Le GNB a investi 284 000 \$ dans l'élaboration d'un plan d'affaires, l'arpentage et la construction d'un pont qui permettra à la collectivité d'aménager une superficie de 249 hectares (600 acres) appartenant à la réserve. Esgenoôpetitj a un avantage concurrentiel stratégique et l'occasion rêvée de former un partenariat pour développer l'industrie, créer des emplois et soutenir les familles de la collectivité. Ce partenariat a démontré les relations positives favorisées par l'industrie, le gouvernement et les Premières Nations.

Carte des Premières Nations Mi'kmaq et Wolastoqiyik (Malécites) du Nouveau-Brunswick

